

Les Eglises nationales gallicanes ou américaines ont joué le même rôle que joue la diversité des grands ordres religieux : il y a des ordres mendiants ; il y a des ordres prêcheurs ; il y a des ordres enseignants ; il y a des ordres contemplatifs, et tout cela se ramène à l'unité catholique. Il en est de même des Eglises nationales. Rome ne leur a jamais interdit d'avoir conscience d'elles-mêmes comme telles, elle leur a donné cet avertissement pour les garder contre la constitution des Eglises d'Etat à l'anglaise ou à la russe. Elle a maintenu ce principe, Rome, que les limites de la religion ne se bornaient pas aux frontières de l'Etat laïque, que le maître des corps, des obéissances temporelles ne pouvait être en même temps le maître des esprits parce qu'il en serait le tyran. Elle a maintenu ce principe qu'il n'appartient pas à César, mais à Pierre à qui Jésus a confié les destinées de son Eglise, de régir les âmes, et pour en revenir à Bossuet, malheureusement pour lui, il s'est trouvé en 1682 que César demandait le gouvernement de l'Eglise, il s'est trouvé que César s'appelait Louis XIV ; il s'est trouvé que César s'est avisé de réclamer des privilèges qui ne lui avaient jamais appartenus et, quand on les lui a refusés, il s'est trouvé que César était prêt d'aller jusqu'au schisme et qu'alors le rôle de Bossuet a été d'épargner à la France ce nouveau déchirement et c'est pourquoi nous retrouvons cet esprit de conciliation cédant aux nécessités de la politique : c'est qu'il a cru à l'obligation d'empêcher la France de devenir schismatique. Voilà ce qui l'a fait adhérer à la constitution de 1682 ; cette satisfaction donnée de force à la revendication des libertés gallicanes fut largement compensée par le magnifique et noble discours sur l'unité de l'Eglise. Il n'y a jamais eu de plus bel hymne à la réunion des sectes divisées à l'Eglise catholique.